

COMPTES ANNUELS

Société : SANOFI DEVELOPPEMENT PHARMA

Forme juridique : Société par action simplifiée

Siège social : 82 Avenue Raspail 94250 GENTILLY

Date de clôture : 31/12/2024

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Immobilisations financières		32 177	23 402
ACTIF IMMOBILISÉ	3	32 177	23 402
Autres actifs circulants		5	5 171
Disponibilités			
ACTIF CIRCULANT	6	5	5 171
Ecart de conversion actif		-	100
Total de l'actif		32 182	28 673

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Capital social		1 900	1 900
Primes		6 400	6 400
Réserves et report à nouveau		20 010	14 873
Résultat		(2 224)	5 137
CAPITAUX PROPRES	4	26 086	28 310
Provision pour risques et charges	5	328	99
Emprunts et dettes financières divers		5 763	99
Fournisseurs et comptes rattachés	7	5	5
Autres passifs circulants		-	159
DETTES	6	5 768	263
Ecart de conversion passif		-	1
Total du passif		32 182	28 673

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation		99	-
Charges d'exploitation		(39)	(695)
Impôts et taxes et versements assimilés		(39)	(695)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8	60	(695)
Produits financiers		91	1 614
Produits financiers de participations		8	1 329
Reprise sur provisions et transferts de charges		-	-
Intérêts et produits assimilés		69	114
Différence de change		15	171
Charges financières		(2 242)	(285)
Dotations financières aux amortissements et provisions		(2 090)	(99)
Intérêts et charges assimilés		(55)	(16)
Différence de change		(97)	(170)
RÉSULTAT FINANCIER	9	(2 151)	1 329
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(2 091)	634
Produits exceptionnels		209	9 593
Produits exceptionnels sur opérations en capital		209	9 593
Charges exceptionnelles		(328)	(4 931)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(328)	(4 931)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	10	(119)	4 662
Impôts sur les bénéfices	11	(14)	(159)
Résultat net		(2 224)	5 137

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La société Sanofi Développement Pharma a une activité financière, elle gère un portefeuille de participations de sociétés filiales du groupe Sanofi dont la société Sanofi (Hangzhou) Pharmaceuticals Co., Ltd, détenue à hauteur de 75%.

Au cours de l'exercice 2024, dans le cadre des opérations de restructuration interne du Groupe Sanofi, la société a procédé à diverses opérations sur ses titres de participation détaillées dans la note 3.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général, et conformément aux principes généralement admis :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2024.

b) Participations et autres titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels reposent la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

d) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1^{er} janvier 2018, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion»;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Développement Pharma par la société Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion»;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Le résultat de change des transactions financières est présenté en résultat financier dans la rubrique « Profit (Perte) net de change (y compris variation de provision) ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Développement Pharma à la société Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs, la société Sanofi Développement Pharma a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

e) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes				Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice		
Participations	23 402	10 865	—	34 267	(2 090)	32 177
Total	23 402	10 865	—	34 267	(2 090)	32 177

(en milliers d'euros)	Dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Participations	—	(2 090)	—	(2 090)
Total	—	(2 090)	—	(2 090)

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 12.

Au cours de l'exercice, Sanofi Développement Pharma a acquis :

5% des titres de Sanofi-Aventis Argentina S.A. pour 3 368 milliers d'euros et par augmentation de capital pour 2 591 milliers d'euros,

5% des titres de Sanofi Health Argentina S.A. pour 1 615 milliers d'euros,

5% des titres de Genzyme de Argentina S.A. pour 255 milliers d'euros,

1% des titres de AO Sanofi Russia pour 3 036 milliers d'euros.

Des provisions pour dépréciation sur titres ont été constituées pour :

Sanofi-Aventis Argentina S.A. pour 932 milliers d'euros

Sanofi Health Argentina S.A. pour 501 milliers d'euros

Genzyme de Argentina S.A. pour 255 milliers d'euros

AO Sanofi Russia pour 402 milliers d'euros

Note 4/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 1 900 000 euros. Il est composé de 95 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros.

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	1 900	6 400	14 873	5 137	—	28 310
Affectation du résultat 2023 aux réserves et aux reports à nouveau	—	—	5 137	(5 137)	—	—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023 en numéraire	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—
Résultat de l'exercice 2024	—	—	—	(2 224)	—	(2 224)
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	1 900	6 400	20 010	(2 224)	—	26 086

Le capital social de la société est détenu à 100% par Sanofi-Aventis Participations.

La société Sanofi Développement Pharma, n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion Groupe.

- ni un, ni plusieurs associés représentant au moins 1/10ème du capital ne sont opposés à cette exemption
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Sanofi.

Note 5/ Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Autres mouvements (changement de méthode)	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques divers	—	328	—	—	—	328
Provisions pour risques de change	99	—	—	(99)	—	—
Total	99	328	—	(99)	—	328
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		—	—	(99)	—	(99)
• Financier		—	—	—	—	—
• Exceptionnel		328	—	—	—	328
Total		328	—	(99)	—	229

La dotation de provision pour risque divers de 328 milliers d'euros concerne une provision pour risque sur la filiale Genzyme de Argentina S.A.

Note 6/ État des créances et des dettes

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Un an au plus	Plus d'un an
CRÉANCES					
Actif circulant :					
Autres actifs circulants	5	—	5	5	—
Total	5	—	5	5	—
DETTES					
Emprunts et dettes financières divers	5 763	—	5 763	5 763	—
Banques créditrices	—	—	—	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	5	—	5	5	—
Autres passifs circulants :					
Autres dettes	—	—	—	—	—
Total	5 768	—	5 768	5 768	—

Les emprunts et dettes financières divers sont constitués de 5 763 milliers d'euros de compte courant vis-à-vis de Sanofi .

Note 7/ Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Dettes fournisseurs	-	-

Note 8/ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 60 milliers d'euros.
Il est principalement constitué d'une retenue à la source sur des cessions de titres pour 39 milliers d'euros et d'une reprise de provision pour risque de change de 99 milliers d'euros.

Note 9/ Résultat financier

(en milliers d'euros)	2024	2023
• dividendes	8	1 329
• Dotations financières aux amortissements et provisions (cf note 3)	(2 090)	-
• Provision pour risque de change	-	(99)
• Différences négatives de change	(82)	1
• autres intérêts et produits assimilés	13	98
Total	(2 151)	1 329

Note 10/ Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
• Plus et moins-values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations financières	209	4 662
• Provisions pour risques divers (cf note 5)	(328)	-
Total	(119)	4 662

Le profit de 209 milliers d'euros est un ajustement de prix de cession des titres Genfar S.A. et Genfar Desarrollo y Manufactura S.A.

Note 11/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à Sanofi Développement Pharma et s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt sur le résultat courant	(14)	(159)
Total	(14)	(159)

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 46 Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris.

Sanofi a renouvelé le 16 décembre 2013 avec ses filiales une convention d'intégration fiscale pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'option est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt, y compris les contributions complémentaires, comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Note 12/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par Sanofi Développement Pharma

(en milliers d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	—	23 396	1	10 870
Valeur comptable nette des titres détenus	—	23 396	1	8 780
Montant des dividendes comptabilisés	—	—	—	8

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de Sanofi Développement Pharma :

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
Filiales et participations détenues à plus de 10 %										
Filiales et participations étrangères										
Sanofi (Hangzhou) Pharmaceuticals Co., Ltd	30 097	289 638	75	23 396	23 396	—	—	1 101 368	110 439	—

Note 13/ Evènement postérieur à la clôture

Il n'y a pas d'évènement post clôture.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Sanofi Développement Pharma

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Sanofi Développement Pharma

Société par actions simplifiée

RCS : 401 393 624 R.C.S. Créteil

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société Sanofi Développement Pharma,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Développement Pharma relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les immobilisations financières figurant à l'actif du bilan de Sanofi Développement Pharma sont évaluées selon les modalités présentées en note 2.b de l'annexe. Nous avons examiné les éléments pris en considération pour les estimations de valeurs d'inventaire des participations détenues ainsi que les hypothèses d'évaluation utilisées, et le cas échéant, nous avons vérifié le calcul des dépréciations. Nous avons également vérifié que les notes 3, 9 et 12 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 23 avril 2025

Signed by:

6F09155874BE46F...

Ariane MIGNON

Associée

Signé par :

5E20DD8A514F404...

Séverine HERVET

Associée